

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Présents : 8
Qui ont pris part à la délibération : 8

Séance du 09 décembre 2011

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2011

Date d'affichage : 03/12/2011

Date de publication : 23/12/2011

L'an deux mil onze le vendredi 9 décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de BITRY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Claude FOURNIER, Maire.

Présents : M. Jean-Claude FOURNIER, Maire, M. Hervé SENERY, M. Jacques PELEY, Mme Christiane THEVENIN adjoints, Mme Fabienne LAUSEUR, Mme Nathalie FEVRE, M. Franck PIELOT, Melle Céline LEPAGE.

Absents : Mme Thérèse RICHARD. Mr Michel MARTEAU, excusé.

Pouvoir : M. Michel MARTEAU, donne pouvoir à Mme Fabienne LAUSEUR.

A été élu secrétaire de séance : M. Franck PIELOT.

Projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon - Débat public - prise de position de la commune de BITRY.

Le débat public portant sur le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) vient de s'engager pour une durée de 4 mois.

Ce grand moment de concertation sur un projet décisif pour l'avenir de notre département et plus particulièrement pour le Val de Loire et la commune de BITRY, nécessite une forte mobilisation de tous les élus et acteurs du développement local.

Réseau Ferré de France, maître d'ouvrage du dossier, a élaboré 4 scénarios de tracé :

- Un tracé "ouest"
- Un tracé "ouest-sud"
- Un tracé "médián"
- Un tracé "est".

Beaucoup d'élus estiment que le tracé "médián" serait le plus à même d'apporter de réelles solutions de désenclavement de notre territoire.

La LGV POCL serait un outil de développement économique et industriel local et de stratégie territoriale en permettant aux collectivités concernées de valoriser leurs disponibilités foncières pour l'implantation d'entreprises mais aussi des facilités d'accès pour les habitants de notre commune aux équipements de recherche, de développement, d'enseignement mais aussi de loisirs et culturels que peuvent offrir la région parisienne ou l'agglomération lyonnaise.

C'est la raison pour laquelle, le Conseil municipal réaffirme son soutien au projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon en privilégiant le scénario "médián". Il tient à exprimer parallèlement sa détermination à ce que ce projet irrigue bien l'ensemble du territoire, en particulier le secteur nord-ouest de la Nièvre et nord-est du Cher. Aussi, il demande que l'hypothèse d'un décrochement à partir de Gien pour desservir ce vaste secteur soit mise à l'étude.

Parallèlement, les élus souhaitent saisir l'occasion du débat sur la LGV pour rappeler la nécessité de pérenniser les liaisons Corail Inter-Cités, d'assurer leur amélioration avec la possibilité d'arrêt de trains TEOZ à Cosne Cours sur Loire et l'augmentation de la vitesse sur la ligne, de veiller à leur régularité et de travailler à l'aménagement de la gare de Paris-Bercy.

Le TGV ne doit pas constituer une alternative à la liaison Corail Inter-Cités mais un complément à celle-ci pour diversifier et moderniser la desserte de notre territoire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le conseil municipal procède à un vote

contre : M. Hervé SENERY soit 1 voix

pour : M. Jean-Claude FOURNIER, M. Jacques PELEY, Mme Christiane THEVENIN, Mme Fabienne LAUSEUR + pouvoir de M. Michel MARTEAU, Mme Nathalie FEVRE, M. Franck PIELOT, Melle Céline LEPAGE, soit 8 voix

Le Conseil Municipal émet le vœu suivant :

- APPORTE, au regard de l'enjeu d'aménagement du territoire mais aussi des intérêts économiques et environnementaux, son total soutien au scénario "médian" avec l'étude d'un décrochement de la ligne à partir de Gien pour desservir le nord-est du Cher et le nord-ouest de la Nièvre à partir de la gare de Cosne-Cours sur Loire ;
- DEMANDE la préservation et l'amélioration de la liaison Corail Inter-Cités : le maintien des liaisons existantes en semaine, leur augmentation le week-end, la possibilité d'arrêt de trains TEOZ à Cosne Cours sur Loire et l'augmentation de la vitesse sur la ligne, un meilleur respect des horaires et l'aménagement de la gare de Paris-Bercy.
- MANDATE le Maire pour apporter dans les débats publics, la présente contribution du Conseil Municipal de BITRY.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,



J. Cl. FOURNIER

SOUS-PREFECTURE DE COSNE-SUR-LOIRE

REÇU LE 27 03 2011



Application de l'article 2
de la loi n° 82213 du 2 Mars 1982 modifiée